

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Instruction et Evaluation  
171.16

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**OBJET : Convention entre le Département et La Poste pour les maisons du bel âge.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le projet des maisons du bel âge vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées et souhaite promouvoir l'autonomie des personnes du bel âge, au travers d'une politique de proximité qui passera par l'ouverture de points de contacts sur l'ensemble du territoire. Ces entités sont destinées à offrir une nouvelle offre de services pour les séniors. L'objectif est de donner toutes les informations utiles aux usagers, en facilitant les démarches sociales et administratives, en apportant de l'information sur les différentes aides, et en proposant des activités culturelles et sportives.

La Poste, de son côté, doit faire face à une baisse importante des volumes postaux traités, et à une activité bancaire dont la tendance est à la démonétisation. Elle se voit dès lors contrainte d'adapter son réseau, notamment par la conclusion de partenariats publics, comme elle a déjà pu le faire avec certaines communes.

Ce redéploiement de La Poste affecte directement de nombreuses communes des Bouches-du-Rhône qui se retrouvent privées de services postaux et bancaires, pourtant essentiels à leur vie économique. Les personnes du bel âge sont au premier chef concernées, privées de ces lieux de vie et d'échanges, où l'on peut encore retirer de l'argent au guichet, envoyer une lettre, faire partir un colis, discuter, se rencontrer, etc.

La Poste et le Département des Bouches-du-Rhône veulent ainsi mettre en commun des moyens, afin de contribuer à la mission d'aménagement et de développement du territoire qui leur est communément confiée, en mutualisant leurs compétences et leurs services.

Cette convention cadre de partenariat pour la gestion d'un point de contact « La Poste Relais Service+ » détaille la mise en commun de moyens humains et matériels, entre La Poste et le Département des Bouches-du-Rhône, afin d'assurer la gestion des points de contact ainsi créés, et maintenir les services postaux et bancaires qui disparaissent des communes.

C'est dans ce cadre qu'un partenariat avec La Poste est envisagé, d'abord à titre d'expérience, afin de déployer au sein des « maisons du bel âge » des points de contacts « La Poste Relais Service+ »

permettant aux usagers l'accès à une offre de service élargie et détaillée dans cette même convention.

C'est pourquoi La Poste et le Département souhaitent conclure la présente convention de partenariat qui pourra être déclinée dans chaque commune où le besoin sera exprimé.

En conséquence, je vous propose de signer la convention avec La Poste pour une durée d'un an renouvelable.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL